

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Arrêté n° ATM

2023 073

Catégorie

Arrêté de
circulation

Nombre de pages

1 / 1

Paraphe

ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

ALTERNAT DE CIRCULATION

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Emetteur : *GBL*

N° panneau : *PAD/T6*

Affiché le : *21/11/23*

Retiré le : *21/10/24*

Annexes : Non [] O [] Voir accueil

Entreprise : PINSON PAYSAGE CENTRE
R.D 910
28630 BARJOUVILLE
Mail : antoine.jaouen@pinson-paysage.com

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue du Bout aux Anglois	Elagage lignes électriques	Du 04/12/2023 au 09/12/2023			

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Signalisation d'alternat
- Deux sens de circulation

Ampliation adressée à :
PINSON PAYSAGE CENTRE
R.D 910
28630 BARJOUVILLE
antoine.jaouen@pinson-paysage.com
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,

Jacky TARANNE



JOUY, le 21/11/2023

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la réception en préfecture le :

-et de la notification le : **22 NOV. 2023**